

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/4/38
DOSSIER N°5793**

**POLE UNIVERSITAIRE DE GUÉRET - SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT 2023**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : POLE UNIVERSITAIRE DE GUÉRET - SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT 2023**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CP2023-04/3/16 du 28 avril 2023 portant renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ensemble des biens mobiliers et immeubles du campus universitaire de Guéret à l'Université de Limoges,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/4/38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions de 63 000 euros et de 15 000 euros à l'Université de LIMOGES, d'une part pour la contribution au fonctionnement du site (entretien, viabilisation, etc.) et d'autre part pour le fonctionnement de la formation DUT Carrières Sociales sur le campus Jules FERRY de GUÉRET ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer :

* la convention de partenariat relative à la subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment – rue Marc Purat à GUÉRET, annexée à la présente délibération;

* la convention de partenariat relative à l'implantation d'un département d'IUT Carrières Sociales sur le Campus Universitaire de GUÉRET, annexée à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées au chapitre 65 – Article 657382 – Fonction 23.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET